

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier) tarifs toutes taxes comprises : Monaco, France métropolitaine sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule .....	57,00 €

### INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe : Greffe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc...).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	9,60 €
* À partir de la 21 <sup>ème</sup> page : la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

### SOMMAIRE

#### DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 27 août 2021 portant nomination des membres du Comité de Direction de l'Association dénommée « Société pour la Gestion des Droits d'Auteur (S.O.GE.DA.) » (p. 3218).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 8.757 du 16 juillet 2021 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 3219).

Ordonnance Souveraine n° 8.805 du 2 août 2021 portant nomination du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers (p. 3219).

Ordonnance Souveraine n° 8.806 du 2 août 2021 portant nomination de l'Adjoint au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers (p. 3220).

Ordonnance Souveraine n° 8.817 du 27 août 2021 portant abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° 4.333 du 5 juin 2013 (p. 3220).

Ordonnance Souveraine n° 8.818 du 27 août 2021 portant nomination d'un Secrétaire-sténodactylographe au Greffe Général (p. 3220).

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêtés Ministériels n° 2021-375 et n° 2021-376 du 14 mai 2021 portant nomination de deux Lieutenants de Police stagiaires à la Direction de la Sûreté Publique (p. 3221).

Arrêté Ministériel n° 2021-581 du 30 août 2021 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 3222).

Arrêté Ministériel n° 2021-586 du 2 septembre 2021 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires (p. 3222).

---

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

---

Arrêté municipal n° 2021-3395 du 30 août 2021 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 3223).

---

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 3224).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 3224).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2021-155 d'un Attaché - Chargé de l'Accueil au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail (p. 3224).

Avis de recrutement n° 2021-156 d'un Chef de Régie Technique Assistant à l'Auditorium Rainier III relevant de la Direction des Affaires Culturelles (p. 3225).

Avis de recrutement n° 2021-157 d'un(e) Secrétaire-hôte(esse) au sein de l'Administration des Domaines (p. 3226).

Avis de recrutement n° 2021-158 d'un Conducteur de Travaux au sein de l'Administration des Domaines (p. 3226).

---

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 3227).

---

### DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) cuisinier(ère) à la Maison d'Arrêt (p. 3227).

---

### MAIRIE

Appel à candidatures pour l'exploitation d'un emplacement portant le n° 4 à 6 situé au marché de Monte-Carlo (p. 3228).

---

### INFORMATIONS (p. 3228).

---

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 3229 à p. 3238).

---

### Annexe au Journal de Monaco

---

Publication n° 408 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 10).

---

## DÉCISION SOUVERAINE

---

Décision Souveraine en date du 27 août 2021 portant nomination des membres du Comité de Direction de l'Association dénommée « Société pour la Gestion des Droits d'Auteur (SO.GE.DA.) ».

Par Décision Souveraine en date du 27 août 2021, S.A.S. le Prince Souverain a nommé, pour une durée de trois ans, les membres du Comité de Direction de l'Association dénommée « Société pour la Gestion des Droits d'Auteur (SO.GE.DA.) » :

- M. Jean-Charles CURAU, Président,
  - Mme Roselyne CARLIER, Vice-présidente,
  - M. Henri ORENGO, Trésorier,
  - Mme Françoise GAMERDINGER, Secrétaire Général,
  - M. René CROESI,
  - Mme Carole LAUGIER,
  - M. Alain PASTOR,
- } Conseillers.
-

## ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 8.757 du 16 juillet 2021 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975, portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.783 du 30 janvier 2018 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 mars 2021 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

#### ARTICLE PREMIER.

M. Philippe TOESCA, Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 14 septembre 2021.

#### ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. Philippe TOESCA.

#### ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize juillet deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 8.805 du 2 août 2021 portant nomination du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984 portant statut des militaires de la Force Publique, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.211 du 20 novembre 2018 portant intégration d'un Officier de la Force Publique dans les cadres monégasques ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 juillet 2021 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Commandant Maxime YVRARD, appartenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, est nommé en qualité de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, à compter du 15 septembre 2021.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux août deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 8.806 du 2 août 2021 portant nomination de l'Adjoint au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.017 du 1<sup>er</sup> juin 1984 portant statut des militaires de la Force Publique, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 8.788 du 2 août 2021 portant promotion au grade de Commandant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 juillet 2021 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Le Commandant Laurent AUDAT est nommé en qualité d'Adjoint au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, à compter du 15 septembre 2021.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux août deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 8.817 du 27 août 2021 portant abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° 4.333 du 5 juin 2013.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre Ordonnance n° 4.333 du 5 juin 2013 portant nomination d'un Consul honoraire de Monaco à Bratislava (République slovaque) ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

L'Ordonnance Souveraine n° 4.333 du 5 juin 2013, susvisée, est abrogée.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept août deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'État :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 8.818 du 27 août 2021 portant nomination d'un Secrétaire-sténodactylographe au Greffe Général.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 8.234 du 20 août 2020 portant nomination et titularisation d'un Appariteur à la Direction des Services Judiciaires ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Bernard FACCHINETTI, Appariteur à la Direction des Services Judiciaires, est nommé Secrétaire-sténodactylographe au Greffe Général, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept août deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*

J. BOISSON.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2021-375 du 14 mai 2021 portant nomination d'un Lieutenant de Police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.170 du 16 juillet 2020 portant nomination et titularisation d'un Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 mai 2021 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

M. Cédric GRAVEROT, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Lieutenant de Police stagiaire, à compter du 6 septembre 2021.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze mai deux mille vingt-et-un.

*Le Ministre d'État,  
P. DARTOUT.*

*Arrêté Ministériel n° 2021-376 du 14 mai 2021 portant nomination d'un Lieutenant de Police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.805 du 6 juillet 2010 portant nomination et titularisation d'un Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 mai 2021 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Mme Audrey AIMONE (nom d'usage Mme Audrey TINTORRI), Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommée en qualité de Lieutenant de Police stagiaire, à compter du 6 septembre 2021.

## ART. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze mai deux mille vingt-et-un.

*Le Ministre d'État,  
P. DARTOUT.*

*Arrêté Ministériel n° 2021-581 du 30 août 2021 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.927 du 14 mai 2018 portant nomination et titularisation d'une Auxiliaire de Vie Scolaire à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2020-550 du 20 août 2020 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Claire PORASSO (nom d'usage Mme Claire BRIANO) en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 juillet 2021 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Claire PORASSO (nom d'usage Mme Claire BRIANO), Auxiliaire de Vie Scolaire à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 4 septembre 2022.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente août deux mille vingt-et-un.

*Le Ministre d'État,*  
P. DARTOUT.

*Arrêté Ministériel n° 2021-586 du 2 septembre 2021 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires (indice majoré 232), à compter du mois de janvier 2022.

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de trente ans au plus tard au 31 décembre 2021 ;
- être titulaire d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention, dans les domaines liés à l'action administrative.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- un curriculum vitae,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours, dont la date sera fixée ultérieurement, comprendra :

- 1°) Les épreuves écrites suivantes :
- une note de synthèse, notée sur 20 ;
  - une étude de cas, notée sur 20 ;
  - un questionnaire portant sur les Institutions de la Principauté, noté sur 20.

Une note cumulée inférieure à 30/60 sur ces trois épreuves sera éliminatoire.

2°) Une épreuve de langue anglaise écrite et orale, notée sur 10.

3°) Un entretien avec le Jury, noté sur 60.

Une note inférieure à 30/60 à cette épreuve sera éliminatoire.

Seront admis au concours, dans les limites des postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 130, avec un minimum exigé de 65 points au terme des trois séries d'épreuves.

#### ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Stéphan BRUNO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, Président, ou son représentant ;
- M. Arnaud HAMON, Directeur des Affaires Juridiques, ou son représentant ;
- Mme Marina PROJETTI (nom d'usage Mme Marina CEYSSAC), Inspecteur Général à l'Inspection Générale de l'Administration, ou son représentant ;
- M. Marc VASSALLO, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, ou son représentant ;
- Mme Nadine LEVESY (nom d'usage Mme Nadine LANARI), Professeur d'Économie et de Gestion Administrative certifié dans les établissements d'enseignement, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant ;
- Mme Corinne ROGGERO (nom d'usage Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY), Chargée de missions auprès du Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

#### ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

#### ART. 7.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux septembre deux mille vingt-et-un.

*Le Ministre d'État,*  
P. DARTOUT.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté municipal n° 2021-3395 du 30 août 2021 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public.*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine, modifiée ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-170 du 10 juillet 1963 relatif à l'exécution de tranchées et à la pose ou l'entretien de canalisations dans le domaine public, modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-1856 du 3 juin 2020 fixant les dispositions relatives à la circulation des engins de déplacement personnel non motorisés ;

#### Arrêtons :

##### ARTICLE PREMIER.

À l'occasion de travaux d'intérêt public, les dispositions réglementaires suivantes relatives au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons sont arrêtées.

#### ART. 2.

La circulation des piétons, est interdite du vendredi 3 septembre à 17 heures 31 au vendredi 29 octobre 2021 à 17 heures 30, dans les escaliers publics situés :

- entre le n° 21 de la rue R.P. Louis Frolla et l'arrière de l'immeuble « les Abeilles », sis chemin des Oeilletts, à l'exception des riverains ;
- entre le parvis de la Chapelle de l'Annonciade et l'intersection avec l'avenue de l'Annonciade en face de son n° 35.

## ART. 3.

Du lundi 13 septembre à 8 heures au vendredi 29 octobre 2021 à 17 heures 30, le stationnement des véhicules est interdit boulevard du Ténao, dans sa section comprise entre l'avenue de l'Annonciade et les lacets Saint-Léon.

Du lundi 13 septembre à 8 heures au vendredi 29 octobre 2021 à 17 heures 30, la circulation des véhicules est interdite boulevard du Ténao, dans sa section comprise entre les lacets Saint-Léon et l'avenue de l'Annonciade, et ce, dans ce sens.

## ART. 4.

Les dispositions édictées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, des services publics ainsi qu'à ceux du chantier et à leurs personnels.

Elles pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction du déroulé des travaux et des événements susceptibles de nécessiter une modification du schéma de circulation.

## ART. 5.

Les dispositions fixées par les arrêtés municipaux du 25 juillet 1930, n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, et n° 2020-1856 du 3 juin 2020, susvisés, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

## ART. 6.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

## ART. 7.

Une ampliation du présent arrêté en date du 30 août 2021 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 30 août 2021.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

*Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».*

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2021-155 d'un Attaché - Chargé de l'Accueil au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail.*

**Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,**

**les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice**

**à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché - Chargé de l'Accueil au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les missions du poste consistent notamment à assurer :

- l'accueil physique et téléphonique du Service de l'Emploi ;
- la délivrance de renseignements de base en matière de procédures et de dispositions légales relatives au recrutement en Principauté de Monaco ;
- la saisie informatique et la scannérisation ;
- la vérification de documents administratifs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- une expérience dans le domaine de l'accueil serait appréciée ;
- des aptitudes à la gestion d'une caisse seraient appréciées ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) et son orthographe ;
- maîtriser la langue anglaise (lu, parlé) ;

- la maîtrise de la langue italienne serait souhaitée ;
- maîtriser l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel) ;
- disposer de bonnes qualités de synthèse ;
- des connaissances du tissu économique et de l'environnement institutionnel monégasques seraient souhaitées.

Savoir-être :

- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- disposer de très bonnes qualités relationnelles pour accueillir le public ;
- avoir le sens des relations humaines ainsi que celui de la diplomatie ;
- justifier d'aptitudes au travail en équipe ;
- faire preuve de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi de dossiers administratifs ;
- être disponible, polyvalent et autonome.

*Avis de recrutement n° 2021-156 d'un Chef de Régie Technique Assistant à l'Auditorium Rainier III relevant de la Direction des Affaires Culturelles.*

**Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,**

**les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice**

**à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Régie Technique Assistant à l'Auditorium Rainier III relevant de la Direction des Affaires Culturelles pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les missions du poste consistent notamment à :

- participer à la préparation des manifestations et à l'accueil technique des utilisateurs ;
- contrôler l'application des règles de sécurité et du règlement lors de l'utilisation de la salle ;

- remplacer ou assister les Techniciens des entités de la Direction des Affaires Culturelles en cas de nécessité ;
- participer à l'organisation de l'entretien des espaces techniques et du matériel mis à disposition ;
- participer à la planification du déroulé des manifestations.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle de trois années en matière de régie générale ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- avoir le sens de l'initiative, de l'organisation et de la coordination mais aussi le sens de l'accueil, goût pour le contact, ouverture d'esprit ;
- être polyvalent et disponible ;
- avoir une bonne connaissance des règlements de sécurité dans les établissements recevant du public ;
- posséder les connaissances techniques suivantes :
  - de la lumière de spectacle et des pupitres ;
  - de la sonorisation et des consoles son analogiques et numériques ;
  - des pratiques de plateau et de la sécurité ;
  - de projection vidéo ;
  - de l'outil informatique ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser la langue anglaise (vocabulaire technique) ;
- posséder le permis de conduire de la catégorie « B ».

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'ils (elles) devront accepter les contraintes horaires liées à l'emploi et assurer leurs fonctions de jour comme de nuit, samedi, dimanche et jours fériés compris.

*Avis de recrutement n° 2021-157 d'un(e) Secrétaire-hôte(esse) au sein de l'Administration des Domaines.*

**Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,**

**les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice**

**à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-hôte(esse) au sein de l'Administration des Domaines, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244/338.

Les missions du poste consistent notamment à :

- accueillir et renseigner les usagers en physique ou par téléphone ;
- rédiger et mettre en forme tout type de document ;
- effectuer la mise sous plis et l'envoi de courriers ;
- gérer les prises de rendez-vous pour les agents du Service.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. dans le domaine du secrétariat ou de l'accueil ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- disposer d'aptitudes au travail en équipe et de bonnes qualités relationnelles ;
- avoir une bonne présentation et le sens du contact avec le public ;
- faire preuve de rigueur et de disponibilité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- une expérience professionnelle dans le domaine de l'accueil ainsi que la connaissance de l'italien et/ou de l'anglais seraient appréciées.

*Avis de recrutement n° 2021-158 d'un Conducteur de Travaux au sein de l'Administration des Domaines.*

**Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,**

**les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice**

**à l'adresse suivante :**

**<https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>**

**Nous vous remercions pour votre compréhension**

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Conducteur de Travaux au sein de l'Administration des Domaines, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les missions du poste consistent notamment à :

- assister au quotidien les métreurs-vérificateurs sur le suivi des travaux dont ils ont la charge ;
- solliciter des devis et en vérifier les prix ;
- assurer le suivi des travaux en tous corps d'état (plomberie/CVC, électricité, peinture, menuiseries extérieures, étanchéité, toiture...);
- effectuer des relevés précis sur site servant à l'établissement de plans ;
- veiller au respect des commandes et délais de réalisation des travaux ;
- assurer les relations avec les maîtres d'œuvre et les entreprises ;
- effectuer les visites périodiques des immeubles domaniaux et vérifier le bon entretien des installations techniques ;
- établir des rapports.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat ou d'un diplôme technique dans le domaine du bâtiment s'établissant au niveau du Baccalauréat ou reconnu équivalent dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le domaine du bâtiment, notamment dans la coordination d'entreprises ainsi que dans le suivi et la conduite de chantiers ;
- ou, à défaut de la précédente condition, posséder un diplôme du B.E.P. ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans le domaine du bâtiment, notamment dans la coordination d'entreprises ainsi que dans le suivi et la conduite de chantiers ;

- disposer de compétences dans la vérification des prix, l'établissement de métrés, de descriptifs quantitatifs tous corps d'état, de plans cotés ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Autocad...) ;
- être apte à la rédaction de rapports ;
- disposer de bonnes qualités relationnelles ;
- posséder des aptitudes au travail en équipe ;
- faire preuve de rigueur, de disponibilité, de réserve et de discrétion professionnelle.

Le délai pour postuler est étendu jusqu'au 27 septembre 2021 inclus.

---

### **FORMALITÉS**

---

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français,
- une lettre de motivation,
- une copie de leurs diplômes s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Conformément à la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence. Dans ce cadre, les candidats monégasques ne sont soumis qu'à la vérification de leurs aptitudes par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, sauf à ce qu'ils aient obtenu à l'une des épreuves une note éliminatoire indiquée, le cas échéant, dans la lettre de convocation.

En présence de plusieurs candidats monégasques aptes, ces derniers seront départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

En l'absence de candidat monégasque apte, les candidats aptes seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

---

### **DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE**

---

Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

### **OFFRE DE LOCATION**

D'un trois pièces sis 9, boulevard Rainier III, 1<sup>er</sup> étage, d'une superficie de 55,18 m<sup>2</sup> et 13,29 m<sup>2</sup> d'extérieur.

Loyer mensuel : 2.385 € + 40 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : EUROPAGENCE, M. Sasha DORFMANN, 1, avenue Henry Dunant 98000 MONACO.

Téléphone : 93.30.81.00.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 3 septembre 2021.

---

### **DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

---

*Avis de recrutement d'un(e) cuisinier(ère) à la Maison d'Arrêt.*

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) cuisinier(ère) à la Maison d'Arrêt pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 244/338.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- posséder un C.A.P. de cuisine ou équivalent,
- jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité,
- être aptes à effectuer un service actif les week-ends et jours fériés,
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans et être capable d'assurer la préparation d'une quarantaine de couverts par repas,
- maîtriser parfaitement les règles d'hygiène en cuisine,
- être aptes à gérer un stock d'approvisionnement et à élaborer des menus,
- posséder le permis de conduire de catégorie B.

Les candidats devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte Postale n° 513 - MC 98015 Monaco Cedex - dans les dix jours de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », une demande manuscrite sur papier libre qui devra être accompagnée des pièces suivantes :

- une photo d'identité,
- une fiche individuelle d'état civil,
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire,
- une photocopie des diplômes et une attestation justifiant des expériences professionnelles sollicitées,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

La personne retenue sera celle présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale de l'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

---

## MAIRIE

---

*Appel à candidatures pour l'exploitation d'un emplacement portant le n° 4 à 6 situé au marché de Monte-Carlo.*

La Mairie de Monaco lance un appel à candidatures pour l'exploitation d'un emplacement portant le n° 4 à 6 situé au marché de Monte-Carlo, selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : immédiat
- Type d'activité : revente de fruits, légumes et primeurs (Import – Export)
- Surface de l'emplacement : 36,70 m<sup>2</sup>
- Surface de la resserre 5P4 : 9,94 m<sup>2</sup>
- Surface de la chambre froide 6P6 : 9,00 m<sup>2</sup>

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Foyer Sainte-Dévote, 3, rue Philibert Florence, 98000 Monaco (Tél : +377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou reçus par lettre recommandée avec avis de réception au Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard quinze jours après la date de la publication de l'avis.

---

## INFORMATIONS

---

*La Semaine en Principauté*

***Manifestations et spectacles divers***

*Palais Princier*

Le 23 septembre,  
Monte-Carlo Gala for Planetary Health, organisé par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

*Auditorium Rainier III*

Le 18 septembre, à 20 h,  
Gala des Amis de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Concert sous la direction de Philippe Béran avec Louis Lortie, piano, David Lefèvre, Sibylle Duchesne, Jae-Eun Lee, violons, Delphine Perrone, violoncelle, François Duchesne, alto, Nicola Beller Carbone, soprano. Au programme : Chausson et Randall.

Le 26 septembre, à 18 h,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada, avec Genia Kühmeier, soprano, Sophie Rennert, mezzo-soprano, Werner Gura, ténor, Johannes Weisser, baryton et le London Symphony Chorus. Au programme : Beethoven.

*Grimaldi Forum*

Le 11 septembre, à 20 h 30,  
Concert par Julien Clerc.

*Espace Fontvieille*

Les 11 et 12 septembre,  
Exposition Canine Internationale de Monaco.

*Yacht Club*

Le 20 septembre,  
Monaco Smart Yachting & Marina : journée de conférences.

*Port Hercule*

Du 22 au 25 septembre,  
30<sup>ème</sup> Monaco Yacht Show, leader mondial des salons de grande plaisance.

*Principauté de Monaco*

Le 26 septembre,  
26<sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine.

**Expositions***Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 18 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

*Musée Océanographique*

Jusqu'au 30 décembre, de 9 h 30 à 20 h,

« Immersion », exposition interactive qui rend hommage à la majestuosité de la Grande Barrière de Corail. Venez vivre une plongée à la rencontre des espèces emblématiques qui peuplent le plus grand écosystème corallien de la planète.

*Nouveau Musée National de Monaco - Villa Sauber*

Jusqu'au 5 septembre,

Exposition « Marginalia, dans le secret des collections de bandes-dessinées ».

*Nouveau Musée National de Monaco - Villa Paloma*

Jusqu'au 3 octobre,

Exposition « Shimabuku, La Sirène de 165 mètres et autres histoires ».

*Institut Audiovisuel de Monaco*

Jusqu'au 30 septembre, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,

Un cabinet de curiosités et une frise « Monaco en films » invitent à découvrir la diversité des archives collectées par l'Institut et de l'histoire des techniques et des pratiques du cinéma et de la photographie à Monaco.

**Sports***Monte-Carlo Golf Club*

Le 5 septembre,

Coupe Prince Pierre de Monaco - Stableford.

Le 12 septembre,

Coupe Kangourou - Scramble à 2 Stableford.

Le 19 septembre,

Les Prix Flachaire - 1<sup>ère</sup> série Médal, 2<sup>ème</sup> série Stableford.

Le 26 septembre,

Coupe Camoletto - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 11 septembre, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Marseille.

Le 22 septembre, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Saint-Étienne.

*Baie de Monaco*

Du 8 au 12 septembre,

Monaco Classic Week - La Belle Classe (Yachting de tradition), organisée par le Yacht Club de Monaco.

✱

✱ ✱

---



---

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**


---

**Cessation des paiements de la S.A.R.L. AMBER  
dont le siège social se trouve à Monaco, 4, rue des  
Géraniums**

Les créanciers de la S.A.R.L. AMBER, dont la cessation des paiements a été constatée par jugement du Tribunal de première instance du 15 juillet 2021, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre à Mme Bettina RAGAZZONI, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjernetta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors la Principauté.

À défaut de production dans les délais, les créanciers défaillants seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure en cas de liquidation des biens et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune, en cas de règlement judiciaire.

Monaco, le 3 septembre 2021.

---

**CESSATION DES PAIEMENTS  
SARL AZZURRO**

**Siège social : Place des Moulins - Le Continental  
Bloc C - Monaco**

Les créanciers présumés de la SARL AZZURRO sont informés de la procédure de cessation des paiements prononcée par jugement du Tribunal de première instance en date du 15 juillet 2021 et, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul

SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

À défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, M. le Juge-commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 3 septembre 2021.

---

**Cessation des paiements de la S.A.R.L.  
CLEANDATA INNOV  
dont le siège social se trouvait à Monaco, c/o AACCS+  
41, avenue Hector Otto**

Les créanciers de la S.A.R.L. CLEANDATA INNOV, dont la cessation des paiements a été constatée par jugement du Tribunal de première instance du 15 juillet 2021, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre à Mme Bettina RAGAZZONI, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjernetta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

À défaut de production dans les délais, les créanciers défaillants seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure en cas de liquidation des biens et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune, en cas de règlement judiciaire.

Monaco, le 3 septembre 2021.

---

**CESSATION DES PAIEMENTS  
SARL GROUP MONACO CONSTRUCTION  
« HOME STATE »**

**Siège social : 36, avenue de l'Annonciade - Tour  
Odéon Bloc B1 - Monaco**

Les créanciers présumés de la SARL GROUP MONACO CONSTRUCTION sont informés de la procédure de cessation des paiements prononcée par jugement du Tribunal de première instance en date du 22 juillet 2021 et, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

À défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, Mme le Juge-commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 3 septembre 2021.

---

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO  
Mont de Piété**

15, avenue de Grande-Bretagne - Monte-Carlo

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Les emprunteurs sont informés que les nantissements échus seront livrés à la vente - en nos locaux - le mercredi 8 septembre 2021 de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 17 h.

L'exposition aura lieu en nos locaux le mardi 7 septembre 2021 de 10 h 15 à 12 h 15.

---

**C.C. WATCHES SARL**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 100.000 euros

Siège social : 42, boulevard d'Italie - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL  
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 avril 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 11, avenue Saint-Michel, à Monaco.

Il a également été décidé la modification de l'objet social qui devient :

« En Principauté de Monaco et à l'étranger : import - export, courtage, achat, vente en gros et au détail, sur place, par Internet, sur foires et marché, de montres, d'articles de maroquinerie, d'accessoires de mode et d'équipements, bijoux de collection, neufs et d'occasion, bijoux et métaux précieux, pierres précieuses ainsi que tous les accessoires s'y rapportant. Toutes prestations de services y afférent. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**SHAYMA S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 100.000 euros

Siège social : 17, avenue des Spélugues - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL  
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes des assemblées générales ordinaires tenues les 18 mai 2021 et 4 juin 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue de la Lùjernetta – c/o The Office à Monaco et de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 2.

*Objet*

Aide et assistance au secteur de la coiffure et salons de coiffure pour la formation technique spécifique et non diplômante à la profession de coiffeurs ; animations et démonstrations de coiffure sur tous lieux appropriés mis à disposition, à l'exclusion du domaine public ; organisation d'équipes.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal desdites assemblées a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**HPS**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 9, avenue des Papalins - Monaco

**AUGMENTATION DU CAPITAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2021, les associés ont augmenté le capital social de la société de 15.000 euros à 20.000 euros et modifié en conséquence les statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**TRI.HO**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 20.000 euros  
 Siège social : 25 bis, boulevard Albert I<sup>er</sup>  
 « Le Bristol » - Monaco

---

**AUGMENTATION DE CAPITAL  
 MODIFICATION DES STATUTS**


---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2020, enregistrée à Monaco le 28 décembre 2020, Folio Bd 65 R, Case 2, les associés M. Fred GENIN et Mme Margaux ARISTHÈNE, ont décidé de nommer M. Xavier RUGERONI en tant que nouvel associé, et d'augmenter le capital de la société à hauteur de 30.000 euros, modifiant ainsi les articles 7 « Apports » et 8 « Capital social » des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 mars 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**ACEMAT S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : c/o AAACS, One Montecarlo, 6, avenue  
 Princesse Alice - Monaco

---

**NOMINATION D'UN COGÉRANT**


---

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 10 mars 2021, enregistrée le 17 mars 2021, les associés de la S.A.R.L. ACEMAT ont décidé de procéder à la nomination en tant que cogérant de la société M. Francesco GILIBERTI BIRINDELLI.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**INNATE MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 1, boulevard de Suisse - Monaco

---

**NOMINATION D'UN COGÉRANT**


---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2021, il a été procédé à la nomination de M. Igor BARABASH demeurant Heubergstrasse 16 à Kolbermoor (Allemagne), aux fonctions de cogérant avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**NIATRI**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

---

**DÉMISSION DE DEUX COGÉRANTS**


---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2021, enregistrée à Monaco le 21 juin 2021, Folio Bd 23 R, Case 1, il a été pris acte des démissions de M. Filippo FERRARI, demeurant à Monaco, 31, avenue Hector Otto et de M. Gianni ROMANO, demeurant à Monaco, 1, Place des Carmes, de leurs fonctions de cogérants.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 juillet 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**BRITESYDE DISTRIBUTION**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 21 juin 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 15, boulevard Rainier III à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**BURMATEC**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.245 euros  
Siège social : 7 ter, rue R.P. Louis Frolla - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 août 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**CONTINENTAL INVESTMENTS  
PARTNERS MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : 27, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 10 juin 2021, les associés

ont décidé de transférer le siège social au 28, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**EDM MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 21 juin 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**GRANT THORNTON MONACO  
ADVISORY**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 25.000 euros  
Siège social : 7, rue de l'Industrie - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 31 mai 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 16, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**LS STRATEGY**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : 27, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - Monaco

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 mai 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 19, rue du Portier à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**CONSCIOPi SOLUTIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 25, avenue de la Costa - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021 ;

- de nommer en qualité de liquidateur M. Miroslaw LAMPKA, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de liquidation au 25, avenue de la Costa, c/o AAACS à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 août 2021.

Monaco, le 3 septembre 2021.

**SOCIETE D'ENTREPRISE DE SPECTACLES**

en abrégé « S.A.M.E.S. »  
Société Anonyme Monégasque  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : Place du Casino - Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque d'Entreprises de Spectacles (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège administratif de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, immeuble Aigue-Marine - 8, rue du Gabian - 98000 Monaco, le 22 septembre 2021, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2020-2021 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2021 ;
- Approbation des comptes de la société et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat - Dividendes ;
- Autorisation à donner par l'assemblée générale aux membres du Conseil d'administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

**SOCIETE GENERALE D'HOTELLERIE**

en abrégé « SOGETEL »

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 38, avenue Princesse Grace - Monaco

---

**AVIS DE CONVOCATION**

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Générale et d'Hôtellerie (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège administratif de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, immeuble Aigue-Marine, 8, rue du Gabian, 98000 Monaco, le 22 septembre 2021 à 11 h, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2020/2021 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2021 ;
- Approbation des comptes annuels établis au 31 mars 2021 et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat - Dividendes ;
- Autorisation à donner aux administrateurs de traiter personnellement ou ès-qualités avec la société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Quitus définitif à donner à un administrateur dont le mandat a cessé au cours de l'exercice 2020/2021 ;
- Cessation de mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

**SOCIETE HOTELIERE DU LARVOTTO**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 8, rue du Gabian, c/o S.B.M. - Aigue-Marine - Bloc B - 2<sup>ème</sup> étage - Monaco

---

**AVIS DE CONVOCATION**

---

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (la « Société ») sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, le 16 septembre 2021, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2020/2021 ;
- Rapport(s) des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2021 ;
- Lecture des comptes annuels établis au 31 mars 2021, approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat - Dividendes ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, autorisation à donner aux administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Mandats des administrateurs ;
- Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

## SOCIETE MC FINANCIAL COMPANY

en abrégé « MCFC »

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 8, rue du Gabian - Aigue-Marine -  
Bloc B - 2<sup>ème</sup> étage - Monaco

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque Financière et d'Encaissement (la « Société ») sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège social, le 23 septembre 2021, à 10 h, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2020-2021 ;
- Rapport(s) des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 mars 2021 ;
- Lecture des comptes annuels établis au 31 mars 2021, approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat - Dividendes ;
- Autorisation à donner aux administrateurs de traiter personnellement ou ès-qualités avec la société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Quitus à donner à un administrateur ;
- Pouvoir ;
- Questions diverses.

## ASSOCIATIONS

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 23 juillet 2021 de l'association dénommée « MEDIALTHEA ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Les Boulingrins, 5 bis avenue Princesse Alice, par décision du Conseil d'administration, a pour objet de :

- « - promouvoir, défendre et faire respecter, tant à Monaco qu'à l'international, les droits des Enfants, notamment des plus défavorisés (enfants, orphelins, abandonnés, réfugiés, victimes de maltraitements) et de leurs mères,
- *pourvoir au développement, à la protection et l'amélioration de leur mieux être, de leur scolarité, de leur santé, de leurs conditions de vie et de leur épanouissement,*
- pourvoir à l'assistance médicale et sanitaire des personnes les plus démunies, en général. »

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations, et les fédérations d'associations, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 9 juillet 2021 de l'association dénommée « FEDERATION MONEGASQUE D'ESCRIME », en abrégé F.M.E.

Les modifications adoptées portent sur :

- L'article 2 relatif à l'objet dont la rédaction est en partie modifiée comme suit : « gérer et assurer à Monaco la pratique, l'enseignement, la formation, la promotion, le développement de l'escrime et des activités qui s'y rattachent, y compris celles de loisirs : fleuret, épée, sabre et autres pratiques nouvelles aux armes modernes en compétition et en loisir, l'escrime artistique et de spectacle, les disciplines dites de « e-sport » et plus généralement toutes disciplines associées qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement » et complétée par des dispositions relatives à la lutte contre le dopage ;
- ainsi que sur les articles 3, 5, 6, 8, 10 à 13, 18 et 22 des statuts,

lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

## VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 août 2021
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	278,04 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.891,39 EUR
Monaco International Part Euro	11.03.1994	C.M.G.	C.M.B.	3.341,94 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.866,96 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.215,09 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.569,16 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.653,83 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.732,96 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.310,51 EUR
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.436,40 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.470,36 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.490,63 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.604,63 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.007,86 USD
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.925,48 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.377,17 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	2.692,70 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.205,12 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.945,78 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.518,40 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	71.892,15 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	756.981,10 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.219,97 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.808,80 USD
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.208,19 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 août 2021
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	982,62 EUR
Monaction International Part H USD	05.07.2016	C.M.G.	C.M.B.	1.848,33 USD
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	576.912,76 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	56.987,13 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	1.057,09 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	53.197,88 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild & Co Asset Management Monaco	Rothschild & Co Wealth Management Monaco	535.433,58 EUR
Monaco Court-Terme USD Inst	21.02.20	C.M.G.	C.M.B.	102.537,83 USD
Monaco Eco+ Inst	21.02.20	C.M.G.	C.M.B.	136.546,91 EUR
Monaco Hor Nov 26 Inst	26.06.20	C.M.G.	C.M.B.	108.610,12 EUR
Monaco Hor Nov 26	26.06.20	C.M.G.	C.M.B.	1.082,41 EUR
Monaco Court-Terme Euro Inst	22.07.20	C.M.G.	C.M.B.	101.658,61 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 26 août 2021
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	3.356,22 EUR
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.900,74 EUR





*imprimé sur papier recyclé*

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

